

# Traite négrière et esclavage : *des blessures à la résistance, de la résistance à la construction de l'avenir.*

Pour la seconde année consécutive, la CGT a organisé un forum revendicatif à l'occasion de la journée de commémoration de la traite des Noirs et de l'esclavage, qualifiés de « crimes contre l'humanité » par la loi Taubira en 2001. Plus de 400 personnes se sont réunies dans le patio de la Bourse nationale du travail de Montreuil et ont assisté à deux tables rondes animées par des sociologues, historiens, journalistes et écrivains.

## Une reconnaissance effective qui tarde à se concrétiser

Comme le rappelait en introduction aux débats Monique Vatonne, animatrice du collectif revendicatif confédéral des originaires de l'Outre-mer, il faut encore lutter pour faire en sorte que le 10 mai devienne une réalité dans la durée, s'enracine dans la vie française comme le 14 juillet et serve d'appui pour construire ensemble des axes revendicatifs forts. Ces revendications sont :

- des excuses publiques du Président

de la République ;

- un jour férié chômé payé pour tous, revendication qui date de 1979 pour la CGT ;

- le respect des droits existants et leur extension : congés bonifiés, indemnité d'éloignement, etc. Pour ce faire, la CGT a saisi la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme. Sans attendre, le chef de l'Etat doit appliquer la règle républicaine d'égalité de traitement entre fonctionnaires français ;

- enfin, des acquis allant dans le sens de la réparation morale, de la construction de l'identité des Noirs français descendants d'esclaves qui ne savent qui ils sont, tant leur histoire a été occultée. Il en résulte des frustrations, un ressentiment, un sentiment d'inégalité, d'incompréhension de la jeunesse française.

Le travail de rétablissement de la vérité relève du politique, mais aussi de l'action collective. La CGT, de par ses origines, se doit d'ouvrir un espace de débat, afin que chacun puisse questionner l'histoire,

confronter les recherches historiques, économiques, tirer les enseignements des apports culturels, sociaux, pour dépasser les souffrances d'aujourd'hui.

La traite et l'esclavage posent des questions tellement délicates pour l'Etat français que si la loi Taubira de 2001 les qualifie de « crime contre l'humanité », elle ne désigne pas les criminels et ne prévoit pas de réparations pour les victimes. Et pour cause : il faudrait que les grandes familles actuelles restituent les fortunes colossales volées au prix de souffrances indescriptibles. Un exemple : Ernest Antoine Seillière s'appelle en réalité Seillière de la Porte, particule héritée d'un ancêtre qui a fait fortune sous Louis XIV avec la traite.

Ce n'est pas des réparations financières que revendiquent les descendants d'esclaves, c'est la vérité, la reconnaissance des droits. C'est d'être regardés comme des femmes et des hommes, pas comme des « nègres ». C'est d'avoir la citoyenneté reconnue par l'abolition de 1848 appliquée telle que prévue, c'est-à-dire l'égalité complète et formelle.

Aujourd'hui, la jeunesse noire est la plus dynamique de France dans de nombreux domaines. Les jeunes Noirs syndiqués à la CGT ont soif d'apprendre, de connaître la CGT, pour y prendre leur place, être partie prenante de la direction de l'activité à tous les niveaux.

## Un point aveugle dans l'histoire de France qu'il faut éclairer

Boubacar Joseph Ndiaye est conservateur du musée de Gorée, au Séné-



gal, installé dans l'ancienne Maison des Esclaves de l'Île. Il témoigne :

*« Les esclaves ont été arrachés au sol natal, transportés dans un pays étranger, sans langue commune, répartis entre les maîtres, accablés de travail, brimés, torturés, empêchés de constituer des familles.*

*L'Île de Gorée a servi de point de départ des esclaves pour l'Amérique de 1536 à 1848. Il existait d'autres esclaveries, au Ghana, au Dahomey, l'actuel Bénin. Elle porte du fait de son passé tragique un nom souillé de sang et de larmes. L'actuelle maison des esclaves a été construite en 1776. A l'époque, elle pouvait contenir 200 esclaves, hommes, femmes ou enfants. Les familles capturées pour être mises en esclavage étaient brisées, et leurs membres systématiquement séparés. Ils portaient rarement sous leur nom africain, et prenaient dans les plantations le nom de leurs maîtres. A Gorée, ils étaient parqués dans des cellules de 2,60 mètres de côté, où ils s'entassaient à 15 ou 20, dos aux murs, des chaînes au cou et aux bras, dans des conditions d'hygiène épouvantables qui ont provoqué la première épidémie de peste de l'Île en 1779. Quinze à vingt millions d'Africains ont quitté le continent pour devenir esclaves dans les Amériques, et six millions sont morts de privations et de mauvais traitements.»*

Aude Désir, écrivain et historienne, s'est intéressée à la manière dont l'esclavage colonial et la traite sont enseignés à l'école.

L'article 2 de la loi Taubira dit que *« les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accordent à la Traite des Noirs et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. »* Il ne précise pas quelle doit être cette place.

La question de l'esclavage est abordée en 6<sup>ème</sup> avec le programme sur l'Antiquité, en 5<sup>ème</sup> avec le programme sur l'Afrique. En 4<sup>ème</sup>, les élèves abordent le commerce triangulaire, etc. Mais la question des DOM est très peu abordée à l'école. Les pratiques doivent évoluer : il existe une historiographie, des albums, des romans, des autobiographies, des chansons, etc.



### La domination économique a remplacé la colonisation

D'après Henri Hazaël-Massieux, sociologue et écrivain, la loi de départementalisation de 1946 n'a rien résolu. Dans les années 1950, des interrogations sont apparues. La loi n'assimilait rien, mais tout était en place pour créer le plus grand désordre économique. Cela n'a pas tardé, avec, dans les années 1950, la crise de la production de sucre et de toutes les productions locales. Cette crise économique s'est traduite par une importante crise économique. L'Etat français va donc résoudre le chômage par l'exil, en créant le Bumidom<sup>1</sup>, qui va éloigner de 30 à 40 % de la population locale, et priver les vieilles colonies de leurs forces vives. Dans les années 1960, en Guadeloupe, il y a cinq femmes pour un homme.

La loi de 1946 prévoyait en principe de créer des départements totalement français. Mais elle a instauré des exceptions, qui vont vite devenir la règle. Par exemple, en matière de commerce, les DOM sont considérés

comme territoires extérieurs. C'est-à-dire que quand une entreprise française exporte vers les DOM, elle exporte en détaxe, comme vers un pays étranger. La Lozère a-t-elle une balance commerciale ? Non.

On parle souvent du poids du RMI aux Antilles. Mais le RMI, en 1988, n'a été qu'une façon de rendre aux Antillais les produits de l'institut d'émission des DOM qui avaient été rapatriés en 1984. On nous dit que les DOM coûtent cher à la France : en fait, ils rapportent plus qu'ils ne coûtent.

Dans les aspects historiques, économiques, culturels, dans ceux qui touchent à l'égalité des droits, bien des combats restent à mener, comme Maryse Dumas, Secrétaire confédérale, l'a rappelé en conclusion des travaux.

1 - En 1962, lors de sa création, le Bumidom, Bureau de Migration des Originaires d'Outre-Mer, conjuguait trois principes : fournir en main d'œuvre les entreprises et administrations françaises, apaiser la crise économique et politique qui sévit en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, faire des quatre DOM des colonies de peuplement.